

Instructions pour remplir le formulaire ICA pour poulets de chair

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA MÉTHODE DU FORMULAIRE

1	Seules les zones de texte bleu clair doivent être remplies.
2	Ce formulaire ICA sert de document d'accompagnement pour les poulets de chair prêts à être abattus. Il a été élaboré par VEPEK, en concertation avec l'AFSCA. La version actuelle de ICA doit être utilisée à partir du 07/12/2020 .
3	Le formulaire ICA doit arriver à l'abattoir au moins 2 jours ouvrables avant l'abattage. Seul un formulaire ICA entièrement et correctement rempli est valide. De préférence, vous remplissez ce formulaire électronique et l'envoyez par mail à l'abattoir Cependant, il est également possible d'imprimer le formulaire et de le remplir manuellement puis de l'envoyer par fax ou par courrier. Gardez à l'esprit que cette lettre doit arriver à l'abattoir 2 jours ouvrables avant l'abattage.
4	Les formulaires remplis sont valables 7 jours maximum. Veillez noter que le jour de la signature par l'aviculteur est considéré comme le premier jour de validité du ICA. Cependant, si de nouveaux traitements ou analyses ont été effectués pendant cette période de validité de l'ICA de 7 jours et/ou si des maladies ou des chiffres de production anormaux ont été identifiés, un nouvel ICA doit être soumis à l'abattoir.
5	La durée de conservation des documents ICA est de 2 ans pour les abattoirs et de 5 ans pour les aviculteurs.
6	Vous remplissez un document ICA par lot. Les informations contenues dans une ICA s'appliquent et sont donc identiques pour chaque animal du lot figurant sur le ICA. Si des informations divergentes doivent être fournies pour un animal ou un lot d'animaux ou une partie d'un lot d'animaux, une ICA distincte doit être établie pour cet animal ou lot d'animaux ou partie d'un lot d'animaux. Un lot de volaille va-t-il à différents abattoirs? Préparez alors un document ICA distinct pour chaque abattoir. Conservez toujours une copie du document ICA pour vos propres dossiers.
7	Le formulaire que vous envoyez par e-mail à l'abattoir n'a pas à être signé.
8	La copie que vous imprimez et envoyez avec un chauffeur de camion doit être signée et datée.
9	Le document a été défini de sorte que la colonne K ne soit pas imprimée.
10	Si les animaux sont commercialisés par des intermédiaires (négociants ou non...), chaque intermédiaire / négociant doit demander la ICA à chaque détenteur précédent et le compléter avec de nouvelles informations pertinentes, si nécessaire.
11	Ce formulaire ICA peut être téléchargé à partir de ces sites Web: http://www.favv.be - http://www.pluimvee.be - http://www.belplume.be - http://www.boerenbond.be Vous serez également averti via ces sites Web et revues spécialisées lorsqu'une nouvelle version est disponible.
PARTIE 1 – INFO ÉLEVEUR ET VÉTÉRINAIRE D'EXPLOITATION	
12	Date d'abattage estimée : _____ Date à laquelle la volaille est effectivement abattue.
13	Saisissez d'abord la date d'abattage estimée avant de remplir le reste du document.
14	Si vous utilisez le formulaire électronique, remplissez d'abord les données fixes concernant le producteur. Ensuite, vous enregistrez le document. De cette façon, vous n'avez pas à saisir les données fixes à chaque fois.
15	Si le bureau administratif est situé à la même adresse que la pièce jointe, l'adresse de la pièce jointe est la même que l'adresse administrative.

PARTIE 2 – INFO LOT VOLAILLE	
16	Saisissez ensuite les détails spécifiques du lot à abattre dans les champs prévus à cet effet.
17	Numéro du troupeau : Code composé de 12 chiffres. Vous pouvez trouver ce code sur votre fichier de troupeau.
18	Adresse du troupeau : Adresse où la volaille est logée. L'adresse du troupeau peut être la même que l'adresse administrative, c'est-à-dire si les volailles sont gardées dans un seul endroit.
19	Identification complémentaire : (Ceci est facultatif) Combinaison du numéro de pièce jointe et de la date de configuration. Format: BEXXXXXXXXX-030X/20AA MM JJ
20	Label de qualité : Soit le certificat Belplume actuel, soit le document IKB équivalent pour la volaille des Pays-Bas.
21	Date de naissance : Date de naissance du lot de volaille. Dans le cas d'une éclosion à la ferme, la date de naissance à laquelle les poussins ont éclos à la ferme.
22	Nombre d'animaux mis en place : Le nombre d'animaux initialement mis en place.
23	Nombre d'animaux vers l'abattoir : Le nombre d'animaux amenés dans un abattoir. Un écart allant jusqu'à 3 % est toléré.
24	Les lignes «Nom du fournisseur d'aliments» et «Nom du fournisseur de matières premières simples» sont facultatives.
25	Pour les aliments médicamenteux pour animaux (comprenant vermifuge), les additifs alimentaires (coccidiostatiques), les médicaments et les vaccins, il existe des listes déroulantes fournies. Après avoir sélectionné les bons produits ici (cliquez sur la flèche), apparaîtra le délai légal d'attente (en jours).
26	Attention : votre vétérinaire peut décider de s'écarter de ce temps d'attente. Il est donc nécessaire de toujours vérifier si le temps d'attente dans la liste déroulante correspond au temps d'attente indiqué sur l'ordonnance. Sinon, vous devez ajuster le temps d'attente donné à celui prescrit (en jours). Vous pouvez ensuite supprimer la formule dans Excel et saisir manuellement le temps d'attente correct.
27	Les listes déroulantes ne contiennent que les produits les plus couramment utilisés. Si vous avez utilisé un produit qui ne figure pas dans les listes, vous pouvez remplir la cellule vide sous les listes. Remarque : si vous utilisez ces cellules vides, les délais d'attente (jours) doivent également être saisis.
28	Si vous n'avez pas utilisé de coccidiostatiques, de médicaments ou de vaccins, choisissez la ligne "Sans objet" dans la liste déroulante.
29	Même si aucun médicament n'a été utilisé, les maladies ou les symptômes doivent être saisis.
30	Dans la case "Numéro de référence du rapport de test", entrez le numéro de référence du rapport de laboratoire. Une copie du rapport de laboratoire original avec le résultat complet doit être ajoutée à la pré-proposition à l'abattoir. Ceci est nécessaire pour déterminer l'ordre d'abattage.
31	Couvoir numéro de troupeau Chaque couvoir a un numéro de troupeau distinct. Vous pouvez demander ce numéro de troupeau à votre couvoir.
PARTIE 3 – INFORMATIONS DESTINÉES À L'EXPORTATION VERS DES PAYS TIERS	
32	HPAI Influenza aviaire hautement pathogène LPAI Influenza aviaire faiblement pathogène NCD Maladie de Newcastle
33	Dans la case "REMARQUES PARTICULIÈRES", vous pouvez saisir des informations supplémentaires utiles pour l'abattoir et/ou l'inspecteur. S'il y a des changements dans la période entre le remplissage du formulaire et la livraison de la volaille à l'abattoir, ces changements doivent être signalés ici.
PARTIE 4 – APPROBATION ABATTOIR	
34	Cette partie du formulaire est réservée à l'abattoir, vous n'avez donc rien à saisir ici.
PARTIE 5 – AFSCA – CONTROLE – ICA CONTROLÉES	
35	Cette dernière partie du formulaire est réservée à l'AFSCA, vous n'avez donc rien à remplir ici.
=> Des suggestions d'amélioration de ce document ICA peuvent être envoyées à "info@vepek.be"	
DISCLAIMER VEPEK met tout en œuvre pour que le formulaire ICA reste sans erreur et à jour. Cependant, VEPEK ne peut garantir que le formulaire ICA est totalement exempt d'erreurs à tout moment. VEPEK ne pourra être tenu responsable des dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation du formulaire ICA ou des informations mises à disposition.	